

**Fiche individuelle d'exposition**  
**aux PRODUITS PHYTOSANITAIRES (y compris CMR)**  
 (conserver dans l'entreprise et transmettre une copie au médecin du travail)

<b>ENTREPRISE</b>	Nom/raison sociale.....Activité:..... Adresse..... ... Tél.....Mél.....
<b>SALARIE</b>	Nom, prénom..... N° Sécurité sociale : ..... Poste de travail..... Autres risques accentuant les effets des produits (Ex : chaleur, humidité,micro-organismes,....) : .....

NOM Des PRODUITS PHYTOSANITAIRES	SYMBOLES et PHRASES DE RISQUE

**Les salariés exposés**

Salariés qui ont été exposés l'année précédente avec le produit ou l'agent chimique dangereux par inhalation, par voie cutanée ou par ingestion. Ils ont reçu une information à la sécurité concernant les risques chimiques et sur les moyens de prévention à utiliser. Ils bénéficient d'un suivi médical du travail approprié.

**Nature de l'exposition par type de tâche**

**Utilisation des produits Phytosanitaires** : concerne une ou plusieurs des opérations suivantes : préparation des bouillies, application des produits phytosanitaires, nettoyage cuve et/ou pulvérisateur, opérations de maintenance sur le pulvérisateur.

**Rentrée dans les cultures traitées** : pour les produits dont l'étiquette ne mentionne pas ces délais, un délai minimal de rentrée dans les parcelles traitées est fixé par l'arrêté du 12 Septembre 2006. Le respect du délai de rentrée diminue le risque pour les professionnels appelés à intervenir sur la culture traitée mais ne garantit cependant pas la suppression des risques liés au contact des végétaux traités.

Si deux traitements consécutifs se font sur un intervalle de temps inférieur à la durée de rémanence du/des premiers produits, il faut considérer les salariés intervenant sur la végétation traitée comme exposés malgré le respect du délais de rentrée

## CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPOSITION AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Type de tâche y compris rentrée dans la culture traitée	Technologie ou matériel utilisé <i>rayé la mention inutile</i>	Durée estimée de l'exposition (nombre d'h/an)	Protection collective	Equipements de protection individuelle
	Pulvérisateur à dos OUI NON			
	Pulvérisateur à lance manuelle OUI NON			
	Pulvérisateur sans cabine OUI NON			
	Pulvérisateur avec cabine OUI NON			
	Travaux mécanisés avec cabine OUI NON			
	Travaux mécanisés sans cabine OUI NON			
	Travaux manuels de la vigne			

### LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES CMR 1 et 2

Les produits chimiques cancérigènes, mutagènes, ou toxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2 (CMR1 ou 2) sont ceux dont l'étiquette mentionne le symbole **T TOXIQUE** et les phrases de risques suivantes :

- R 45 : peut provoquer le cancer
- R 49 : peut provoquer le cancer par inhalation
- R 46 : peut provoquer de altérations génétiques héréditaires
- R 60 : peut altérer la fertilité
- R 61 : risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

### CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPOSITION AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES CMR 1 OU 2

Nom des produits phyto CMR 1 ou 2	Symboles et phrases de risque	Type de tâche (y compris rentrée dans la culture traitée)	Technologie ou matériel utilisé	Durée estimée de l'exposition (nombre d'h/an)	Protection collective	Equipements de protection individuelle

### EXPOSITIONS ACCIDENTELLES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Produit concerné	Date	Circonstances et importance de l'exposition